



Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

ANALYSE

Octobre 2024

Déclarations de politique communautaire et régionale 2024-2029

Introduction

Recontextualisation :

Dans la perspective des élections du 9 juin 2024, la FESEFA a mené un travail de mobilisation politique afin de plaider pour des avancées pour le secteur de l'Éducation permanente (EP) et pour garantir son développement. Après avoir construit avec ses membres reconnus en EP une [note de priorités politiques](#) pour que le secteur puisse jouer pleinement son rôle, la FESEFA est allée porter celles-ci auprès des représentant·es des 6 principaux partis belges francophones (Ecolo, Les Engagés, Défi, le MR, le PS et le PTB). Une fois ceux-ci publiés, la FESEFA a [analysé les programmes](#) de chacune de ces formations politiques à travers le prisme de l'éducation permanente et du fait associatif.

Forts des résultats des élections, le MR et les Engagés ont alors négocié la formation de gouvernements pour la Région Wallonne ainsi que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Suite à ces négociations, les deux gouvernements établis pour ces entités ont publié leur déclaration de politique, respectivement, régionale (DPR) et communautaire (DPC). Ces deux textes ont été analysés par la FESEFA dans le travail qui suit.

Méthodologie :

Les DPC et DPR pour la législature 2024-2029 ont été examinées suivant une grille de priorités portées par la FESEFA : la place accordée à l'éducation permanente et l'importance du fait associatif (et ses différentes expressions société civile, corps intermédiaires, etc.), les dynamiques de régionalisation, ou le soutien au secteur non-marchand. Les passages ayant trait à ces thématiques ont été extraits des déclarations sans modifications de fond, certains éléments particulièrement significatifs ont été mis **en jaune fluo**.

Table des matières

Déclaration de politique communautaire 2024-2029	3
Introduction (p. 5 et s.).....	3
Gouvernance (p. 8 et s.).....	4
Budget (p. 11).....	5
Enseignement obligatoire - Un pacte de confiance pour une école de l'exigence (p. 12 et s.)	6
Accueil de la petite enfance et soutien aux familles (p. 44 et s.)	7
Jeunesse (p. 52 et s.)	8
La transformation numérique au service des francophones (p.59 et s.).....	9
Arts et culture (p. 61 et s.)	9
Médias (p. 68 et s.).....	12
Fonction publique (p. 74 et s.)	13
Relations internationales (p.77 et s.).....	14
Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029	15
Introduction (p. 6 et s.).....	15
Gouvernance (p. 9 et s.).....	15
Budget (p. 13 et s.).....	16
Économie (p. 15 et s.)	16
La transformation numérique au service de la Wallonie, de ses habitants et de ses entreprises (p. 28 et s.).....	17
Emploi et formation (p. 32 et s.).....	17
Famille (p. 49 et s.)	19
Action sociale (p. 52 et s.)	20
Énergie (p. 69 et s.)	21
Environnement (p. 82 et s.).....	22
Nature, chasse, pêche et biodiversité (p. 91 et s.).....	22
Fonction publique (p. 101 et s.)	22

Déclaration de politique communautaire 2024-2029

Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire

11 juillet 2024

Source : https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=42b50671ba347bb8079d509f45c14ebb0bfbb947&file=fileadmin/sites/portail/uploads/PDF/DPC2024-2029.pdf

Introduction (p. 5 et s.)

(...) La Fédération Wallonie-Bruxelles contribue à l'unité et des francophones de Belgique, qu'ils résident en Wallonie ou à Bruxelles. Le Gouvernement souhaite redynamiser et renforcer ce lien grâce à une coopération plus efficace, basée sur un redécoupage des compétences ainsi qu'un remaniement des modalités de fonctionnement de l'espace intra-francophone garantissant la pérennité de l'institution et une plus grande efficacité des politiques publiques. A ce titre, la présence dans le Gouvernement de ministres exerçant à la fois des compétences en Wallonie, en Région de Bruxelles-Capitale et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans des domaines qui sont étroitement liés, illustre cette volonté de favoriser une action politique plus intégrée entre les différents niveaux de pouvoir. (...)

Nous voulons également une école ouverte sur les enjeux de notre temps, en matière de langues, de citoyenneté, de transition climatique, de numérique, de culture... Le gouvernement soutiendra en ce sens les acteurs associatifs partenaires de l'école sur ces thématiques. (...)

Le Gouvernement entend encourager et faciliter l'investissement des jeunes dans l'associatif, dans les mouvements et organisations de jeunesse ainsi que dans les activités extra-scolaires. Il est conscient que la participation active à ces initiatives concourt à l'éducation formelle et informelle de futurs citoyens pleinement épanouis.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte de nombreuses institutions culturelles dynamiques et prestigieuses. Une multitude d'artistes, de producteurs, de techniciens, contribue, chaque jour, à générer des créations et une offre culturelle extrêmement dense. Le Gouvernement veut remettre le public au centre de l'action culturelle. Elle doit permettre à chacun, de façon autonome, d'appréhender le monde et de s'orienter. Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie. Elle permet de contribuer à la lutte contre les discriminations et à la cohésion sociale. Il s'agira d'investir dans l'éducation et l'accès aux arts, de soutenir le développement de la création et des activités culturelles, dans la continuité de l'action menée au niveau fédéral pour élaborer le nouveau statut des artistes, et de conforter mais aussi de développer de nouvelles sources de financement pour le secteur culturel, tout en préservant la liberté de l'art et des artistes. (...)

Le Gouvernement soutiendra le secteur associatif, créateur de liens unissant les gens. Les associations favorisent le dialogue intergénérationnel et la diversité des points de vue, créant ainsi une toile sociale riche. Les démarches représentatives du pluralisme de notre société permettront d'atteindre les objectifs de bien être en commun et de lien social. (...)

Dans une Belgique fédérale où il est indispensable que les différents niveaux de pouvoir s'inscrivent dans une démarche de collaboration plutôt que de confrontation, la Fédération

Wallonie-Bruxelles jouera pleinement son rôle en plaçant son action dans la cohérence avec les politiques menées dans les autres entités, tout en garantissant l'union des francophones et facilitant la cohérence entre les politiques wallonnes et bruxelloises. La Fédération Wallonie Bruxelles sera également le lien entre une francophonie forte qui veut se tourner avec confiance vers les autres cultures pour bâtir un monde où le dialogue et l'échange sont source d'enrichissement. Elle répondra au désir de changement clairement exprimé en menant les réformes nécessaires et efficaces pour garantir le bien-être à tout âge et en libérant les initiatives permettant à chacune et chacun de poser les meilleurs choix et de concrétiser ses projets.

Gouvernance (p. 8 et s.)

Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir

Les synergies entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne seront renforcées par une coordination accrue, des ministres dits « à double casquettes » et des gouvernements conjoints à intervalles réguliers dès le début de la législature.

En concertation avec le Collège de la Commission communautaire française, les Gouvernements wallon et communautaire examineront les transferts possibles de compétences pour rendre le système plus lisible et plus efficient. L'espace institutionnel francophone ne peut en effet plus se satisfaire d'un statu quo et, à l'heure de la raréfaction des moyens budgétaires et de la recherche constante de plus grande efficacité et efficience, il doit pouvoir évoluer par des transferts pertinents. Un travail de fond sera mené à ce sujet en veillant à y associer la minorité parlementaire. Sans préjudice de ces travaux ni exhaustivité, il nous apparaît dès à présent que les infrastructures sportives et celles de la petite enfance pourraient être transférées à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour s'articuler efficacement avec les compétences communautaires respectives des sports et de l'enfance. Le patrimoine culturel pourrait lui être régionalisé pour rejoindre la compétence du patrimoine, de même que la formation en alternance au-delà de 18 ans, tandis que s'agissant de l'alternance en secondaire, elle devrait impérativement faire l'objet d'un mécanisme de codécision entre la Fédération et les Régions. (...)

Un choc administratif pour un service public plus efficace

Dès la mise en place du Gouvernement, il sera proposé de réduire drastiquement la charge administrative des usagers afin notamment de diminuer les délais de traitement.

De manière transversale, les législations obsolètes seront abrogées afin d'en améliorer la lisibilité. Le Parlement sera associé à ces travaux, par le biais de rapports parlementaires afin qu'il puisse lui-même suggérer des simplifications administratives et législatives.

Afin d'améliorer les services à l'utilisateur et de réduire la charge administrative, le Gouvernement s'appuie sur :

- La généralisation du principe de confiance. L'instauration de cette relation doit être associée à une stratégie de contrôle bien pensée et doit se concevoir avec un volet de sanctions renforcées en cas d'abus avéré, sans préjudice du droit à l'erreur ;
- La mise en œuvre généralisée du principe du « only once », à savoir la transmission unique de la donnée par l'utilisateur ;
- Le développement de l'automatisation des droits ;

- Une communication orientée usagers, s'appuyant sur la stratégie multicanale. Le maintien de guichets physiques sera assuré, afin de garantir un contact humain préservé, garantissant une relation personnalisée et attentive avec chaque citoyen, notamment pour les publics fragilisés, touchés par la fracture numérique ou éloignés géographiquement ;
- L'intégration des outils de retour de satisfaction, la participation des usagers et le recours à des experts du vécu afin de veiller à l'adéquation entre les services offerts et les attentes des usagers ;
- Une gestion des plaintes dans des délais raisonnables ;
- Une accélération de la transition digitale, interne et externe, qui se doit d'être interconnectée et interopérable. Une stratégie de la donnée et d'utilisation de l'IA au service de la simplification des démarches sont des éléments clés. En Fédération Wallonie-Bruxelles, le développement rapide d'outils numériques adaptés et l'objectif de dématérialisation impliqueront une réforme de l'ETNIC ;
- Des principes de bonne administration (égalité de traitement, non-discrimination, proportionnalité, délais raisonnable, motivation...).

Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions

L'autonomie d'action et de conviction du secteur associatif sera pleinement garantie. Il sera toutefois veillé à ne plus permettre à des asbl de dévoyer de l'argent public pour des actions de promotion de partis politiques.

Le Gouvernement réduira la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention de leur personnel. Après une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance, la bascule vers des financements quinquennaux pérennes sera favorisée. Le solde des crédits facultatifs sera partagé entre le maintien d'un montant destiné à soutenir des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire. L'heure n'est plus à avoir des ministres octroyant des subsides ci et là, parfois de quelques centaines ou milliers d'euros, pour faire plaisir à des initiatives très locales.

Une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques

(...) Les outils évaluatifs développés par les différents organismes spécialisés en évaluation des politiques publiques seront mieux coordonnés.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une réflexion sera menée afin d'harmoniser les différents centres d'activités du Ministère (service d'évaluation des politiques publiques, l'Observatoire des politiques culturelles et l'Observatoire de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de la jeunesse). Le Gouvernement s'appuiera sur les collaborations renforcées entre l'IWEPS et l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse) afin de favoriser les évaluations externes des politiques conjointes. (...)

Budget (p. 11)

La nouvelle majorité gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à mener une politique budgétaire rigoureuse et proactive. Notre objectif est d'assurer les missions communautaires et l'émancipation de nos citoyens, tout en assurant une gestion financière responsable.

Le Gouvernement s'engage à respecter les objectifs budgétaires qui lui incomberont dans le cadre des accords intra-belges et dans le respect des nouvelles règles budgétaires

européennes. En outre, elle devra permettre d'assurer un niveau de déficit tenable sur du long terme, sans ainsi compromettre la viabilité politique de l'institution.

Pour ce faire, le Gouvernement de la FWB, conjointement avec le Gouvernement de la Région Wallonne, veillera à l'intégration d'une règle d'or budgétaire dans le cadre d'un corpus légal et réglementaire commun. Dans ce cadre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fixe l'objectif d'un retour à l'équilibre sur un horizon de dix ans, avec des étapes intermédiaires comme la réduction du déficit de moitié d'ici 2029, pour éviter que le rythme et l'ampleur de l'effort à consentir soient déraisonnables. A défaut, la trajectoire s'apparentait à un véritable couperet d'austérité. Une dérogation temporaire de cette trajectoire sera prévue dans le mécanisme, en cas de récession économique sévère, de catastrophe naturelle ou d'autres événements exceptionnels et imprévisibles nécessitant une réponse budgétaire urgente.

Dans un but de simplification administrative et de rationalisation de la gouvernance budgétaire et financière de la FWB et de la Région Wallonne, le Conseil Communautaire du Trésor (COCOT) sera rassemblé avec la Commission Externe de la Dette Wallonne, le Conseil Régional du Trésor (CORET) et le Conseil des Finances et de la Fiscalité de Wallonie (CFFW) dans un organe commun. Compte tenu des objectifs liés à la règle d'or budgétaire, cette nouvelle entité, conjointement avec le Comité de Monitoring et l'Agence de la Dette, aideront le Gouvernement de la FWB à définir une trajectoire de soutenabilité et remettront des avis d'initiative quant au respect de celle-ci.

Les efforts seront principalement soutenus par des mesures de réduction des dépenses publiques. La diminution du poids de l'appareil public sera une priorité, avec une attention particulière à l'efficacité des dépenses publiques. Par ailleurs, le mécanisme de revue des dépenses sera intensifié et planifié pluriannuellement.

Dans le cadre de la modernisation du processus budgétaire, le Gouvernement veillera à une digitalisation accrue des processus, des ajustements plus rapides et s'appuyant davantage sur les expertises existantes, dont l'Inspection des Finances. L'objectif sous-jacent sera également de rendre la lisibilité du budget plus grande et plus transparente pour le grand public, en vue de faire comprendre les enjeux sociétaux auquel le Gouvernement doit faire face dans le cadre de l'élaboration de ses budgets successifs.

Par ailleurs, le Gouvernement entend mener dans un cadre budgétaire responsable des politiques nouvelles et favoriser les investissements productifs. Cette flexibilité est essentielle pour répondre aux besoins changeants de la société tout en maintenant une gestion financière stricte.

Le Gouvernement de la FWB, tout en maintenant le financement des politiques qu'il aura priorisées, veillera à une bonne alimentation des organismes qu'il finance, sans pour autant mettre à mal sa propre situation de trésorerie. Dans le cadre, il veillera à intégrer davantage encore d'organismes qui dépendent de lui dans le cadre de la centralisation de trésorerie. Il étudiera également comment veiller à une plus grande souplesse dans la liquidation des subventions à ces organismes.

Enseignement obligatoire - Un pacte de confiance pour une école de l'exigence (p. 12 et s.)

Un tronc commun ajusté, véritablement polytechnique, pour développer les compétences des élèves (p. 18 et s.)

Le parcours commun doit permettre le renforcement des apprentissages de base dès les premières années, l'initiation aux différents domaines polytechniques et la construction d'un parcours orientant positif.

Pour atteindre ces objectifs, et en cohérence avec le pacte, le gouvernement souhaite : (...)

- Instaurer, avant la fin du tronc commun, un stage d'observation de 5 jours dans le monde du travail ou associatif pour donner à l'élève l'occasion de partager le quotidien de professionnels de différents secteurs et de préciser son projet d'orientation. (...)

Accueil de la petite enfance et soutien aux familles (p. 44 et s.)

Égalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations (p. 49 et s.)

Rien n'est plus décisif pour l'avenir des prochaines générations que le maintien et le renforcement de notre démocratie. Elle se juge tant à la liberté d'expression qu'à la capacité à faire société ou à délibérer de manière collective. Elle s'exerce avec un socle commun de valeurs universelles telles que l'universalité des droits humains et des libertés, l'égalité des femmes et des hommes, la neutralité de l'État, la liberté de religion et d'opinion, la légitimité du débat critique et la liberté de conscience. Elle ne peut se résumer à la juxtaposition d'individus libres et isolés. Elle se fonde aussi sur la volonté commune d'organiser un espace démocratique et solidaire qui entraîne l'exercice de droits et de devoirs. (...)

Le Gouvernement diversifiera les initiatives en faveur du service citoyen, en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès et en favorisant l'orientation des jeunes vers ces activités.

Dans notre société, il n'y a pas de place pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur de peau, l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre, la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc.

Les gouvernements s'engagent à lutter contre toutes les discriminations, en ce compris le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, de manière spécifique et transversale, dès l'école, lieu d'ouverture au monde par excellence, et tout au long de la vie, notamment en mettant en place des actions de sensibilisation et des outils.

Vivre conformément à son identité/orientation, est l'une des libertés les plus évidentes. C'est pourtant l'une des plus récentes et des plus fragiles. Il importe de prendre conscience qu'il existe une pluralité d'orientations/ d'identités et de combattre l'homophobie et la transphobie. Cela passe par une intensification des campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'orientation/l'identité sexuelles auprès des citoyens mais aussi par le développement du Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis de l'identité/orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des professionnels de terrain à cette question. (...)

Parallèlement à ces actions, le Gouvernement s'engage à : (...)

- Maintenir le soutien aux acteurs associatifs apportant accompagnement et soutien aux personnes LGBTQIA+ et notamment les jeunes exclus de leur famille après un coming-out ou un outing ; (...)

Jeunesse (p. 52 et s.)

(...) Pour ce faire, nous voulons notamment permettre à chacune et chacun d'exploiter son potentiel et de s'ouvrir au monde qui l'entoure. Ce monde, il est multiple et source de découvertes dans bien des domaines : environnemental, entrepreneurial, de la solidarité, de l'éducation non-formelle, scientifiques. À côté de l'école, le Gouvernement veillera à ce que le secteur jeunesse devienne un véritable partenaire de l'éducation formelle et que chaque jeune puisse y avoir accès. Il s'agit de créer autour des associations de jeunesse une dynamique positive pour permettre au plus grand nombre de s'engager dans ces projets, pour ainsi découvrir de nouvelles perspectives et développer leurs talents tout en s'impliquant davantage pour notre société.

Pour répondre à cette ambition et permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS), dans cette logique, et en regard du principe de subsidiarité entre l'autorité publique et de l'associatif, le Gouvernement développera la notion de CRACS. Le Gouvernement estime en effet important que les jeunes puissent gagner en autonomie en leur permettant un meilleur épanouissement et ce faisant, devenir des citoyens émancipés.

Pour ce faire, les rôles et missions des Organisations de Jeunesse et des Centres et Maisons de Jeunes seront revus. A cette fin le Gouvernement entamera une réflexion en concertation avec le secteur sur leurs rôles et missions et ce, afin d'offrir de nouvelles perspectives aux jeunes francophones. En regard des enjeux de société, il semble au Gouvernement fondamental que ces nouveaux champs concernent des domaines tels que la lutte contre toutes les formes d'extrémisme, dont ceux de gauche et de droite en ce compris l'utilisation de moyens d'actions respectueux des principes démocratiques, de formation et de familiarisation avec le monde associatif, académique, environnemental, entrepreneurial, scientifique (STEAM), ainsi qu'avec les acteurs de la formation. Ces éléments créeront des perspectives en phase avec les enjeux de société. Ils permettront aussi de développer des partenariats entre le secteur jeunesse et les acteurs précités. Il s'agira également d'établir sur tout le territoire de la FWB une offre d'associations. Pour ce faire, le Gouvernement pourra établir une priorité dans les zones territoriales moins couvertes par des associations de jeunesse.

Pour permettre aux opérateurs jeunesse de se consacrer pleinement aux jeunes, il est crucial de diminuer les charges administratives et ainsi les simplifier. L'utilisation de sources d'information centralisées et authentiques devra permettre d'éviter la redondance/la démultiplication des dépôts d'information. Le Gouvernement veillera à ce que ses services intensifient l'accompagnement continu des associations afin qu'elles bénéficient d'une analyse de leur projet pédagogique et de leur gouvernance. De même et dans un souci constant d'amélioration de la bonne gouvernance et de la saine gestion des deniers publics, les appels à projets, circulaires, polyagrément seront revus afin de faciliter la lisibilité des financements et des reconnaissances

Le Gouvernement veillera également à simplifier, rationaliser et adapter le rôle et les processus de représentation sectorielle. Enfin, le décret gouvernance fera l'objet d'une évaluation. Davantage permettre aux jeunes de s'investir dans la vie en société passe aussi par la valorisation de l'engagement. Le Gouvernement veillera à soutenir l'implémentation d'un service citoyen pour les jeunes ainsi que la valorisation des compétences acquises durant cette expérience. Ces nouvelles compétences personnelles, professionnelles et citoyennes, le jeune pourra les valoriser aussi bien dans sa future vie personnelle ou professionnelle. À cet égard, le secteur de la jeunesse constitue un lieu idéal pour débiter un parcours de transition entre l'adolescence et l'âge adulte. (...)

La transformation numérique au service des francophones (p.59 et s.)

Digitalisation de l'Administration

Le Numérique est source d'innovation pour des services publics de qualité et résilients face aux crises. Gouvernement accélère la transformation digitale en adoptant les technologies adéquates qui permettront de renforcer une administration simplifiée, orientée solution vers l'utilisateur (entreprises, citoyens) en optimisant les processus, la transparence, l'efficacité et l'efficience. Une généralisation du principe de confiance, du « only once » et du fast track est mise en œuvre.

La donnée partagée et ouverte est placée au cœur de la politique publique avec la systématisation de sa collecte, de son analyse, afin de piloter et d'évaluer les dispositifs publics à tous les niveaux.

Enfin, les services numériques des administrations développent une approche cohérente décloisonnée dans leurs stratégies incluant le partage et l'harmonisation de plateformes, d'infrastructures et de ressources numériques, ce qui implique une réforme de l'ETNIC. Ils développent une politique de gestion du changement lié au numérique et de formation des organisations publiques en combinaison avec une politique d'attractivité pour recruter et retenir les talents nécessaires à cette transformation. Pour rendre cette modernisation possible, le Gouvernement œuvrera à la résorption de la dette technologique dans une culture du risque raisonnée.

Inclusion

La transition digitale doit se mettre au service de l'humain en permettant à chacun de bénéficier des avantages offerts par la digitalisation. Le Gouvernement doit déployer une politique permettant de garantir aux citoyens en situation d'exclusion digitale un moyen d'accéder et d'utiliser les outils numériques, cela permettant à terme, de faire de l'accès au numérique une réalité.

Cependant, nonobstant la digitalisation de l'administration et pour lutter contre la déshumanisation administrative, chaque administré doit pouvoir se prévaloir du droit à être entendu et reçu en personne dans son rapport à l'Etat. Ce droit a été consacré par la Cour administrative de Luxembourg dans un arrêt du 3 mai 2022.

Les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacreront ce « droit à être entendu et reçu en personne » par décret. Ils veilleront à l'application effective de ce droit au bénéfice de chaque citoyen dans sa relation aux services publics dépendant de la Région ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Prenant acte des difficultés persistantes en matière de fracture numérique, la digitalisation de l'administration prévoira la garantie d'une alternative non numérique assurant ainsi l'inclusion de tous les citoyens. Parallèlement, le Gouvernement renforcera l'accessibilité des sites web publics et para-publics, notamment aux personnes en situation de handicap.

Arts et culture (p. 61 et s.)

Les Arts et la Culture au cœur de la démocratie

La culture est essentielle à la vie démocratique et représente un levier d'émancipation individuelle et collective fondamental. Pour s'épanouir et déployer une créativité plurielle et diversifiée au service des publics et des citoyens, elle doit rester libre de toute ingérence politique et de toute censure.

Le rôle de la culture dans cette vitalité démocratique s'inscrit profondément dans les pratiques quotidiennes de la cité et des citoyens. Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités intellectuelles, sensibles, sociales et citoyennes, la culture entre dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagne tout au long de la vie. Elle doit être accessible pour toutes et tous, partout et à tout âge.

Le Gouvernement considérera le paysage culturel dans sa diversité et son intégralité, en ce compris les opérateurs subsidiés et non-subsidiés, parmi lesquels, à titre d'exemple, la Fédération Belge des Professionnels de l'Humour.

Après plusieurs années de crises successives, les arts et la culture - qui constituent 5% du PIB, 3^e employeur européen et 250 000 travailleurs en Belgique - ont besoin de perspectives ambitieuses et claires qui enchantent à nouveau l'horizon des possibles.

Ce nouveau souffle ne pourra atteindre ses objectifs que dans le respect de deux principes fondamentaux au cœur d'une culture démocratique : la liberté artistique et la liberté associative.

La liberté artistique doit notamment être défendue aujourd'hui contre les pressions militantes, idéologiques et même politiques prétendant s'immiscer dans le processus de création, de diffusion et de gestion. Elle implique aussi de lutter contre la censure et, pire, l'auto-censure en restaurant un climat de confiance propice à la liberté de création. Par ailleurs, le gouvernement continuera à lutter contre toute forme de discrimination, notamment salariale. La liberté associative doit être défendue et restaurée en abrogeant toute réglementation empiétant sur le pouvoir de gestion des organes d'administration et de direction, notamment la limitation dans le temps des mandats de direction dans les ASBL. La charte associative, dans le respect du Pacte culturel et s'appuyant sur la motion votée le 28 avril 2009, détaille les bonnes pratiques à observer en la matière. Dans le respect du Pacte culturel, le gouvernement étudiera la possibilité d'ouvrir les organes de gestion des opérateurs culturels publics à des administrateurs indépendants, des mécènes.

En se reposant sur ces objectifs prioritaires, le Gouvernement entend tisser un contrat de confiance avec le secteur culturel et cultiver une concertation et un dialogue permanents. (...)

Envers les opérateurs culturels, le gouvernement s'engage à respecter la liberté associative et à simplifier les relations administratives. Les pouvoirs publics doivent contribuer à dynamiser la création et le développement culturel, sans s'immiscer dans les pratiques et esthétiques artistiques et sans se substituer aux secteurs et aux opérateurs.

Pour piloter les politiques culturelles, la production de données et le contrôle des données collectées et leur analyse s'avèrent indispensables. Le gouvernement s'engage en ce sens, et finalisera donc la mise au point d'un cadastre de l'emploi culturel et artistique évolutif, crucial pour l'orientation des politiques et le développement des carrières des travailleurs et travailleuses des arts. (...)

Si nous voulons que les arts et la culture jouent effectivement un rôle pivot, nous devons lui en donner les moyens. De ce fait, le financement de la culture doit être diversifié et revalorisé. Le gouvernement de la FWB défendra ce point de vue à tous les niveaux de pouvoir.

Le dialogue entre les différentes instances de pouvoir est donc essentiel, de même que celui avec le secteur. Le gouvernement entend dès lors, de manière transversale :

- travailler à l'amplification des collaborations entre les différents niveaux de pouvoir compétents dans les matières ayant un lien avec la culture (formation, emploi y compris le statut social, économie, fiscalité, santé) en mobilisant régulièrement la Conférence interministérielle Culture et les structures administratives ; (...)
- faire entendre une voix collective forte en soutenant des fédérations (inter) professionnelles encouragées à se regrouper pour assurer une représentativité suffisante ; (...)

Un soutien aux artistes et à la création (p. 62 et s.)

(...) Renforcer les moyens dédiés à la création artistique :

- Poursuivre le refinancement de filières, en priorité celle des lettres et du livre, en réservant une partie des moyens au soutien à la carrière professionnelle des artistes.
- Promouvoir de nouvelles sources de financement, notamment le mécénat et le financement participatif et défendre auprès de l'autorité fédérale l'adoption d'une réglementation fiscale incitative pour le mécénat. (...)
- Dans le cadre du décret de 2008 relatif à l'emploi dans le secteur socioculturel, examiner l'élargissement pour inclure l'emploi des artistes dont le financement sera assuré. (...)

Améliorer la gouvernance des commissions et conseils, pour assurer l'exercice de la liberté artistique, via notamment :

- La révision des critères d'attribution des subventions, en valorisant la médiation culturelle favorisant le développement des publics.
- La transparence et la publicité des procédures et des avis.
- Une gestion visant à mettre fin aux conflits d'intérêt et nécessitant, le cas échéant, la révision de la composition des instances.
- Une évaluation et, le cas échéant, une adaptation des voies de recours. Il veillera à finaliser les contrat- programmes en appliquant une juste proportionnalité des exigences du décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de scène et des montants octroyés.

Rendre les procédures administratives simples, claires et cohérentes pour plus d'efficacité, de liberté et de sens. Cela passe notamment par :

- une simplification et une accélération des procédures ;
- une harmonisation des demandes d'aide et de soutien entre les différentes structures publiques ;
- un accès clarifié et homogène aux demandes d'aide publique sur Culture.be, aux formulaires en ligne pour introduire les demandes d'aide ;
- la transparence dans la répartition des aides et soutiens publics culturels, la simplification de l'accès à ces données pour tous ;
- des justificatifs proportionnels aux montants publics octroyés. (...)

La promotion de l'accès à la culture (p. 65 et s.)

Chaque citoyen, dès le plus jeune âge, doit avoir accès à une offre culturelle variée, de qualité, accessible. L'enjeu étant de neutraliser les obstacles - qu'ils soient d'ordre financier, liés à la mobilité ou symboliques - de façon à ce que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité culturelle ou d'éducation permanente. (...)

Pour assurer et augmenter cet accès, le gouvernement s'engage à : (...)

- Evaluer le décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, au regard de son efficacité en matière d'accessibilité. (...)
- Réformer le décret relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité pour en améliorer l'efficacité.
- (...) Le gouvernement répondra au besoin de tendre vers la pleine application du décret « Archives d'intérêt patrimonial ».

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adressera les demandes suivantes aux autres niveaux de pouvoir. (...)

FEDERAL : (...)

- Encourager le développement du mécénat et le considérer comme source de financement complémentaire. Dans ce cadre, créer un incitatif fiscal complet pour le mécénat sur le modèle de la loi française Aillagon de 2003 (réduction d'impôt de 60 % du don effectué par les entreprises et réduction de 66 à 75 % du don effectué par les particuliers avec des plafonds prédéterminés) et définir un cadre légal et fiscal spécifique à même de stimuler et de supporter les entreprises dans leurs investissements sociétaux. (...)

Un soutien pour l'éducation permanente (p. 67)

Le Gouvernement entend soutenir l'éducation permanente qu'il reconnaît comme un secteur à part entière et qui constitue un terreau démocratique et d'initiatives plurielles dans le champ de la vie associative. Pour ce faire,

- Le Gouvernement évaluera, comme c'est prévu dans le décret, en 2024, le décret éducation permanente, le secteur, la bonne gouvernance et la manière dont l'administration s'acquiesse de sa mission d'évaluation. Et cela, notamment, en vue de moderniser, le cas échéant, les procédures d'évaluation et d'y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de « Nouvelle Gouvernance Culturelle ».
- Comme c'est également prévu par le décret, toute association reconnue en éducation permanente fera l'objet d'une évaluation par les services du Gouvernement ;
- Il garantira les évolutions du secteur par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes ainsi que par le soutien à la mise en œuvre de projets ponctuels.

Médias (p. 68 et s.)

La RTBF

(...) Le Gouvernement recentrera la RTBF sur ses missions de service public : l'information, la culture et l'éducation permanente. Contribuant à l'effort d'assainissement budgétaire, la dotation fonctionnelle de la RTBF sera maintenue au montant 2024 plafonné durant toute la législature.

Le Gouvernement veillera également à une concentration des moyens qui lui sont dédiés vers ses missions de service public et, notamment, la promotion des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la valorisation de la production indépendante. **Le Gouvernement distinguera les moyens et canaux de diffusion propres de la RTBF des outils tels qu’Auvio, qu’il faut partager structurellement avec d’autres opérateurs, en ce compris le monde culturel.** (...)

L’éducation aux Médias

Dans un contexte de montée des extrêmes et de la désinformation, le Gouvernement s’engage à former les générations montantes et les publics plus fragilisés à l’utilisation active et responsable des médias et à la reconnaissance des informations fiables. Le Gouvernement maintiendra les moyens dédiés à l’éducation aux médias, notamment les opérations telles que « Ouvrir mon quotidien » et « Journalistes en classe », en lien avec les initiatives en formation au numérique (ex : RTBF). **Il s’engage également à renforcer les liens entre les opérateurs d’éducation aux médias, les médias de service public, les écoles, les organisations de jeunesse, les associations d’éducation permanente.**

Fonction publique (p. 74 et s.)

Les ambitions du Gouvernement en matière de gouvernance, de simplification administrative, de digitalisation et de lisibilité conduisent à souhaiter une réforme de la fonction publique.

Plus que jamais, cette dernière doit évoluer vers plus d’agilité, d’efficience et d’innovation au service des usagers.

Cette évolution s’opèrera dans le respect du bien-être des travailleurs et le maintien d’un dialogue social constructif et respectueux entre l’autorité et les organisations syndicales.

Une relation politico-administrative harmonieuse et une administration renforcée

Les responsabilités fonctionnelles des Ministres vis-à-vis des services du Gouvernement et des organismes publics, et réciproquement, seront renforcées et recentrées. (...)

La relation politico-administrative sera formalisée par un contrat de confiance et de performance. Celui-ci comprendra, d’une part, des objectifs clairs, resserrés et réalistes et, d’autre part, des modalités de collaboration permettant un dialogue régulier et efficace afin d’éviter tout dysfonctionnement.

Ce contrat fera l’objet d’une évaluation annuelle quant à l’atteinte des objectifs. Il laissera à l’administration une plus grande liberté de manœuvre et une plus grande responsabilité. Cette responsabilité portera en particulier sur la gestion dynamique des ressources humaines que les hauts fonctionnaires devront mettre en œuvre dans le cadre d’une enveloppe budgétaire préalablement fixée par le Gouvernement.

Les services du Gouvernement et les organismes publics se positionneront en force de propositions. Afin de garantir l’efficacité des politiques et la transversalité, tout en évitant la déperdition de moyens, la structure de l’administration sera optimisée par le renforcement de services de support transversaux.

Des structures entières et cohérentes seront privilégiées plutôt qu’éclatées entre diverses entités. (...)

Un cadastre des ressources humaines des services du Gouvernement et des organismes publics sera réalisé afin de pouvoir monitorer en continu les coûts de personnel de l'administration.

Une administration moderne, efficiente, harmonisée et attractive

(...) Ce cadre réglementaire visera à améliorer l'attractivité de la fonction publique, à fidéliser et à motiver les membres du personnel, en favorisant les carrières mixtes publiques/privées, en valorisant l'ancienneté et l'expérience acquises dans le secteur privé, en flexibilisant les conditions de diplômes, en identifiant et en valorisant pécuniairement les talents et en soutenant les fonctions en pénurie. Une attention particulière sera accordée aux échelles les plus basses. L'expertise sera également au cœur du développement des carrières. (...)

Une période d'immersion dans le secteur d'activité dans lequel le candidat membre du personnel est appelé à travailler sera prévue. (...)

Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire

(...) Le droit de toute personne de contribuer à l'efficacité de l'administration en présentant aux autorités publiques des suggestions concernant l'action administrative sera confirmé et les autorités publiques seront tenues d'y répondre dans un délai raisonnable ainsi que de communiquer les coordonnées d'une personne de contact. (...)

Relations internationales (p.77 et s.)

Une politique francophone ambitieuse et impactante

(...) Dans ce cadre, le Gouvernement travaillera à la création d'une équipe pluridisciplinaire de support/soutien aux subventions EU au sein du Ministère de la FWB, une agence unique au service de la mobilité des jeunes, des enseignants et formateurs, des chercheurs et des travailleurs, l'évolution des structures de gestion de la Coopération territoriale européenne.

Une attention particulière sera également portée à la réorganisation de l'Agence FSE en lien avec la révision de l'accord de coopération du 02 septembre 1998 entre les Gouvernements de la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF. (...)

Déclaration de politique régionale wallonne 2024-2029

Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire

11 juillet 2024

Source : <https://www.wallonie.be/sites/default/files/2024-07/DPR2024-2029.pdf>

Note : plusieurs passages étant similaires dans la DPC et la DPR, certaines sections sont ici écourtées avec un renvoi aux passages correspondants dans l'analyse de la DPC.

Introduction (p. 6 et s.)

(...) L'avenir pourra s'éclairer pour les Wallonnes et les Wallons si nous osons ensemble être disruptifs. Non pas pour changer pour le plaisir de changer. Non pas pour faire par principe autrement que les autres. Mais pour tenter de faire mieux que les autres. Chaque gouvernement wallon a incontestablement été animé par la volonté de bien faire. Mais n'a pas toujours pu livrer le bilan qu'il espérait, en raison tantôt de raisons endogènes tantôt de motifs exogènes. Ne jugeons pas et regardons vers l'avant. Portés par un esprit positif et résolu. « Il y a une Wallonie qui gagne » a-t-on pu dire à une époque ; nous pouvons le démontrer.

L'avenir pourra s'éclairer pour les citoyens et les acteurs de nos territoires si le gouvernement met en œuvre un puissant choc de simplification. C'est l'un des messages transversaux qui ressortait des consultations de la société civile. Trop de paperasse tue l'initiative. Trop de rapportage à l'utilité variable finit par étouffer la créativité. C'est une nouvelle relation de confiance qui doit prévaloir, entre les administrations et les acteurs de terrain d'une part, et entre les administrations et les responsables politiques d'autre part. (...)

L'avenir pourra s'éclairer si le Gouvernement veille à des politiques du cœur et de la générosité, mais accompagnées de politiques du sens et de la responsabilité. Loin de tout assistanat, les valeurs du travail, de la réalisation personnelle et de l'attention au collectif seront plus adéquatement combinées. Le tissu associatif et non marchand sera respecté et les divers acteurs du territoire consultés régulièrement, dans un esprit de concertation sociale et de cohésion territoriale (...)

Gouvernance (p. 9 et s.)

Un renforcement des relations entre niveaux de pouvoir

[cf. page 4](#)

Une rationalisation des structures et une clarification de leurs missions

(...) En concertation avec les partenaires sociaux, économiques et environnementaux, la fonction consultative sera réformée en vue d'un recentrage sur ses missions essentielles et d'une rationalisation de ses pôles.

Un choc de simplification pour un service public plus efficace

[cf. page 4](#)

Une optimisation et une harmonisation des mécanismes relatifs aux subventions

[cf. page 5](#)

Budget (p. 13 et s.)

La nouvelle majorité gouvernementale de la Région wallonne s'engage à mener une politique budgétaire rigoureuse et proactive. Notre objectif est de créer un environnement économique dynamique et durable (en particulier dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique), de favoriser l'innovation et l'emploi, tout en assurant une gestion financière responsable. (...)

Pour ce faire, le Gouvernement wallon, conjointement avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, veillera à l'intégration d'une règle d'or budgétaire dans le cadre d'un corpus légal et réglementaire commun sur un horizon de dix ans. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon veillera à faire converger le ratio dette/recettes vers un niveau de 180%, qui ne pourra ensuite plus être dépassé, sans qu'une procédure de rattrapage ne se mette en œuvre. Une dérogation temporaire au plafond du ratio dette/recettes sera prévue dans le mécanisme, en cas de récession économique sévère, de catastrophe naturelle ou d'autres événements exceptionnels et imprévisibles nécessitant une réponse budgétaire urgente. (...)

Les efforts seront principalement soutenus par des mesures de réduction des dépenses publiques. La diminution du poids de l'appareil public sera un élément de l'équation, avec une attention particulière à l'efficacité des dépenses publiques. Par ailleurs, le mécanisme de revue des dépenses sera intensifié et planifié pluriannuellement. (...)

Économie (p. 15 et s.)

Une valorisation et un soutien de l'entrepreneuriat

Le Gouvernement veillera à ce que les moyens financiers régionaux octroyés dans ses différentes compétences ne participent pas à créer ou entretenir une concurrence déloyale avec les entreprises privées. Le Gouvernement plaidera auprès du Fédéral pour que les distorsions de concurrence existantes entre les ASBL et les opérateurs privés résultant de leurs différences en termes d'assujettissement à la TVA puissent être atténuées dans toute la mesure du possible. (...)

Le tourisme et le patrimoine, vecteurs de fierté et d'attractivité

(...) La Wallonie dispose par ailleurs d'un patrimoine riche et varié, témoignage vivant de son histoire et de sa culture. Le patrimoine est un héritage qui transcende les générations et contribue au sentiment d'appartenance de la population. Il participe également au rayonnement de la Wallonie et à son attractivité notamment sur les plans éducatif, culturel et économique dont le secteur de la construction et du tourisme.

Sa conservation, sa transmission à tous et sa valorisation sont des enjeux qui ne peuvent se concevoir de façon isolée. Le patrimoine fait partie d'un écosystème. Pour traverser le temps, il doit s'inscrire dans son époque et prendre en compte les notions de développement durable, changements climatiques, pression immobilière, métiers en pénurie, accessibilité en ce compris pour les personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques...

Le Gouvernement veillera à :

- poursuivre et optimiser les collaborations avec le monde associatif ; (...)

La transformation numérique au service de la Wallonie, de ses habitants et de ses entreprises (p. 28 et s.)

Inclusion

[cf. page 9](#)

Développement du secteur du numérique et des Industries Culturelles et Créatives (ICC)

(...) Le Gouvernement met en œuvre une politique de croissance du secteur et de l'innovation par le numérique au profit de l'économie régionale et de la transition digitale de ceux-ci. La filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) constitue un secteur économique majeur, générateur d'emplois locaux, contributeur à la croissance économique et moteur de l'innovation. Le Gouvernement continuera de structurer l'écosystème des ICC pour renforcer l'accompagnement et le soutien des acteurs économiques des secteurs. Parmi ceux-ci, l'industrie du jeu vidéo est la principale industrie culturelle au niveau mondial.

Emploi et formation (p. 32 et s.)

(...) Le Gouvernement aura à cœur de mettre à disposition de tout un chacun les outils utiles à sa réinsertion rapide ou à son maintien au sein du marché du travail. Cela passe par la création d'emploi et l'amélioration des compétences professionnelles. L'objectif est de faire de chacun un acteur de sa vie et de ses choix, conscient de ses obligations envers la société.

Pour y parvenir, il visera à la simplification administrative des démarches, l'allègement des procédures et la logique usager. Il en demandera de même à ses services.

La concertation entre partenaires sociaux et Gouvernement reste essentielle en matière d'emploi. Plus globalement, le Gouvernement veillera à instaurer une logique de dialogue et de coordination aussi bien avec les partenaires de l'insertion à l'emploi et opérateurs de formation qu'avec les autres entités pour mettre en œuvre ses ambitieuses réformes. (...)

Un accompagnement des demandeurs d'emploi intensifié, accéléré et sur mesure

(...) Pour intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi mobilisables, il sera demandé au Forem de mobiliser des partenariats avec le secteur (marchand et non-marchand). Ces partenaires seront sollicités de la manière la plus adéquate (marchés publics, agréments, ...) et évalués en fonction des résultats obtenus. (...)

Une simplification du paysage de l'emploi au profit des bénéficiaires

(...) Pour les opérateurs agréés, le guide des dépenses éligibles sera simplifié et conditionné davantage à des indicateurs de performance et de qualité.

Cette dynamique fera l'objet d'un monitoring régulier dans le cadre de l'évaluation du mandat de gestion octroyé au Forem pour en mesurer l'effet sur le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux de postes vacants

Le Forem encouragera et stimulera la rationalisation de l'ensemble des acteurs de l'insertion socio-professionnelle présents sur le territoire wallon (Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP), Missions régionales pour l'emploi (MIRE), etc.), suivant une logique de lisibilité du parcours pour les usagers, de mise en cohérence de l'action de ces acteurs sur leur bassin d'emploi, de parfaite articulation avec l'action des services territoriaux du Forem et d'efficience des moyens publics mis en œuvre. Une révision du mécanisme d'agrément et de financement sera établie pour mettre en œuvre cette consolidation sur une base territoriale et ainsi assurer la cohérence de l'offre de services sur un bassin de vie. Une approche globale sera notamment développée entre les CISP et les Missions régionales pour l'emploi (MIRE) afin d'intégrer, pour l'ensemble de ces dispositifs, un financement lié à la performance des activités réalisées, aussi bien sur le plan de la reconnaissance des acquis en matière de compétences qu'en termes d'insertion vers un emploi durable et de qualité. (...)

Des aides à l'emploi simplifiées et optimisées pour doper le taux d'emploi

Pour assurer le développement économique et favoriser le taux d'emploi, les employeurs ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée à un coût maîtrisé. Pour ce faire, les aides à l'emploi sont un outil indispensable mais elles sont souvent jugées trop complexes, et potentiellement inefficaces, à cause des multiples conditions d'octroi et de procédures administratives ou susceptibles de générer des effets d'aubaine ou des pièges à l'emploi.

Le Gouvernement wallon s'engage dès lors à simplifier et optimiser les aides à l'emploi dans une logique active de lisibilité, de soutien à l'insertion vers l'emploi, de réduction ou de suppression des mécanismes inefficaces et de réorientation des budgets publics vers les mesures ayant le meilleur impact sur la remise effective à l'emploi. Les aides à l'emploi présentant des effets d'aubaine pour les bénéficiaires ou constitutifs de pièges à l'emploi doivent être supprimées. Les montants, les bénéficiaires et les procédures permettant de les obtenir seront revus afin de mieux répondre aux besoins des parties prenantes. L'accès à ces aides sera élargi indépendamment du type de contrat, pour autant que la durée d'occupation soit suffisante, et sera adapté en fonction du profil des entreprises.

La simplification des conditions d'octroi, au travers d'une digitalisation et d'une automatisation des démarches pour accéder à ces aides, permettra de diminuer les délais de traitement. La promotion de ces aides sera réalisée de manière transparente et efficace auprès des bénéficiaires potentiels, prioritairement les PME, afin de maximiser leur utilisation.

Toujours dans une démarche de simplification et de lisibilité du parcours du demandeur d'emploi et des entreprises, le Gouvernement privilégiera une réduction de cotisations sociales ou le versement direct aux employeurs.

En adoptant ces mesures, le Gouvernement wallon visera à rendre les aides à l'embauche plus accessibles et efficaces, stimulant ainsi la croissance des entreprises et l'emploi de qualité.

Conçu comme une politique d'emplois et de remise au travail à la fin du 20e siècle, durant une période économique plus défavorable (taux de chômage en Wallonie de 12,7% contre 7,7% au 1er trimestre 2024), les TCT, devenus PRIME et puis APE se sont révélés être des budgets de soutien à l'emploi dans des secteurs de services délégués, dans les communes ou CPAS.

Si dans certains secteurs cela s'est articulé à des politiques sectorielles (ex : petite enfance), dans une partie des secteurs leur répartition a souffert d'un manque de politique cohérente ou d'égalité de traitement.

En sus, dans le contexte économique actuel où nous sommes passés d'une pénurie d'emploi à une pénurie de main d'œuvre de plus en plus importante, les dispositifs d'aides à l'emploi doivent être rationalisés et recentrés sur la mise à l'emploi des personnes qui, sans cette aide, n'accéderaient pas au marché du travail.

Le Gouvernement entend s'appuyer sur le principe de transparence, de subsidiarité, d'égalité de traitement et d'efficacité pour en revoir le fonctionnement et tendre vers une réelle égalité de traitement dans les différents secteurs.

Pour ce faire, il est indispensable de réconcilier les politiques sectorielles avec les politiques de soutien de l'emploi dans ces mêmes secteurs.

La cohérence nécessaire dans les politiques fonctionnelles nécessite donc que les décrets et mesures soient pris en intégrant une politique de soutien à l'emploi.

Pour ce faire, le budget APE sera transféré vers les ministres fonctionnels, ainsi que les moyens liés à leur politique. Ce transfert s'effectuera en garantissant l'indexation des moyens pour le secteur non marchand.

Le Gouvernement chargera chaque ministre fonctionnel d'évaluer les politiques d'emploi dans ses compétences. Sur base de ces évaluations, le ministre négociera avec le secteur concerné un décret « emploi » et ses arrêtés. Une fois le décret adopté ainsi que ses arrêtés, le budget objectif sur base du cadastre de l'emploi APE sera transféré dans les budgets de la politique sectorielle et dévolu à l'emploi de ce secteur. Les décrets veilleront à garantir que les missions sectorielles soient rencontrées dans l'intérêt des publics et des besoins identifiés et en conservant le caractère prioritairement non marchand des réponses proposées.

Pour les acteurs dépendant de plusieurs politiques sectorielles, la concertation entre les ministres concernés devra permettre une politique de l'emploi simplifiée et cohérente.

Pour ce qui concerne les secteurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), les Gouvernements wallons et de la FWB établiront les accords de collaboration permettant le transfert des budgets consacrés à l'emploi des secteurs de la FWB vers les budgets du ministre fonctionnel. Ces accords seront mis en application une fois les règles d'utilisation négociées avec les secteurs. (...)

Famille (p. 49 et s.)

Un soutien accru aux milieux d'accueil

(...) Le Gouvernement garantira une juste indexation des subventions d'aide à l'emploi (APE) pour aider à la pérennité des associations ainsi qu'une réelle possibilité de création d'emplois. (...)

Action sociale (p. 52 et s.)

Une nouvelle gouvernance pour une action sociale efficace

Le Gouvernement portera une importance toute particulière à développer une stratégie transversale permettant une réelle cohésion sociale, en s'appuyant sur un maillage d'aides et d'accompagnements efficace et solidaire et en faisant aussi appel à l'innovation sociale. La volonté du Gouvernement est d'assurer une réponse aux enjeux sociaux et sociétaux tels que l'amélioration du bien-être, une santé remise au cœur des priorités, l'émancipation des individus et l'exercice des droits fondamentaux.

Construire des ponts pour garantir la cohérence des politiques à l'égard des francophones, redonner du sens et de la consistance aux actions publiques avec comme fil conducteur une gestion politique efficace et crédible pour tous.

Le Gouvernement, en partenariat avec les secteurs concernés, sera porteur d'exigences en matière de qualité et d'évaluation des politiques publiques en vue d'une approche modernisée des politiques sociales. Il en mesurera leurs impacts sur l'ensemble de la population, au travers d'indicateurs combinés et prédéfinis.

Le Gouvernement définira ses objectifs sur base d'une évaluation objective et factuelle de l'offre et des besoins - en s'appuyant sur des états des lieux et cartographies dynamiques, l'expertise de terrain et toutes les mesures déjà financées ou non par les enveloppes publiques.

Pour rencontrer ces objectifs, les actions suivantes seront notamment déployées :

- Une politique positive d'accompagnement et de contrôle des agréments. La poursuite ou le renouvellement de ceux-ci seront conditionnés à la rencontre ferme d'objectifs prédéfinis ;
- Lucide des difficultés rencontrées par les travailleurs et les employeurs des secteurs concernés, les partenaires sociaux seront chargés, en deuxième partie de législature, de négocier un nouvel accord non-marchand sur base d'une enveloppe et d'objectifs fixés par le Gouvernement, en ce compris la création d'emplois et l'attractivité des métiers. Il sera tenu compte de la simplification administrative et de la lisibilité des mesures de l'accord ;
- Une Charte associative sera adoptée sous la forme d'un décret-cadre. Ce décret posera les principes de gouvernance des relations entre les pouvoirs publics et les associations. Les principes suivants seront repris :
 - Les pouvoirs publics respecteront la liberté d'association et d'expression, l'égalité de traitement et la légalité des mesures (entre autres par l'adoption de décrets ou via contractualisation), la simplification administrative ou le principe de confiance dans la mise en œuvre des objectifs ;
 - Les associations respecteront le principe d'évaluation et de contrôle, la transparence de leurs actions et moyens, l'universalité d'accès, l'interdiction de militantisme pour les partis politiques et le respect des droits fondamentaux et des valeurs universalistes ;

- Le Gouvernement poursuivra les contractualisations et en développera de nouvelles autour d'objectifs clairement définis, répondant au mieux aux besoins, en synergies et en confiance avec les secteurs.

Le Gouvernement veillera à ce que les politiques sociales responsabilisent les acteurs, tout en garantissant une liberté d'action permettant une approche multidisciplinaire et une continuité de l'action.

Le Gouvernement veillera à améliorer l'efficacité et l'efficience des subsides, notamment via une définition plus claire des objectifs fixés, une clarification des modes de rapportage de l'affectation et de l'utilisation de ces subsides.

Le Gouvernement lancera par ailleurs un travail de fond, en collaboration avec les secteurs, en vue d'identifier les procédures et charges administratives considérées comme superflues ou trop complexes tant pour les usagers que pour les professionnels. Lors des révisions nécessaires qui s'inspireront des meilleures pratiques internationales et de la réalité du vécu, ils n'oublieront pas de concevoir les simplifications administratives sous le prisme de l'accessibilité numérique, du principe de confiance et de la juste proportion des contrôles.

Afin que les informations soient claires et compréhensibles pour l'ensemble de la population, le Gouvernement et les administrations adopteront un langage clair (traduction Facile à lire et à comprendre - FALC etc.).

Plus généralement, le Gouvernement favorisera la coordination entre les services des administrations pour plus d'efficacité, une meilleure gestion et un pilotage adéquat des politiques. L'efficacité de ces mesures entrera dans le contrôle et l'évaluation des administrations.

Le Gouvernement appliquera ainsi adéquatement le principe d'« Only Once » et améliorera la mise à disposition centralisée de l'information sur les dispositifs d'aide et d'action sociales.

Le Gouvernement veillera également à optimiser l'utilisation des banques carrefour de données et le transfert de données entre administrations, également entre administrations des différents niveaux de pouvoir, entre elles et les acteurs concernés, pour identifier les bénéficiaires potentiels d'un droit et, si pertinent, en automatiser l'accès. (...)

Égalité, droit des femmes et lutte contre les discriminations (pp. 59 et s.)

[cf. page 7](#)

(...) Si la féminisation des noms de métiers et des fonctions constitue une avancée importante, modifier l'écriture dans l'objectif de la rendre plus inclusive, sans tenir compte des règles grammaticales ou orthographiques, complique l'accès à l'information pour les citoyens les plus fragilisés, en particulier dans leurs contacts avec les administrations et complexifie l'apprentissage de la langue française. Par conséquent, les Gouvernements auront comme préoccupation première l'usage dans tous les textes relevant de leur compétence d'un langage compréhensible par tous et respectueux des règles. (...)

Énergie (p. 69 et s.)

Une facture d'énergie sous contrôle (pp. 70 et s.)

Le coût de la transition énergétique revêt un caractère essentiel pour le Gouvernement qui veillera à maintenir un prix abordable pour les entreprises, le secteur associatif et les ménages. (...)

Le développement des filières renouvelables

(...) Les cadres normatif, réglementaire, tarifaire et administratif relatifs aux partages d'énergie (communautés d'énergie, etc.) seront simplifiés et complétés afin de permettre l'exploitation du plein potentiel des différents modèles de partage. Le potentiel des entreprises, des associations et des pouvoirs publics sera pleinement exploité dans ce nouveau cadre. Le cadre réglementaire relatif à l'échange de pair à pair sera arrêté dans les plus brefs délais. (...)

Le Gouvernement explorera également des solutions de flexibilité à l'échelle industrielle en concertation avec les secteurs concernés. En pleine collaboration avec les GRD et les métiers concernés, il encouragera les solutions d'optimisation de la consommation (domotique, etc.) pour les PME, les associations et les ménages.

Environnement (p. 82 et s.)

Une lutte contre la délinquance environnementale

(...) Dès le plus jeune âge, il veillera à promouvoir l'éducation à l'environnement et ce, en renforçant les synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les subsides aux associations environnementales et d'éducation s'inscriront dans une perspective d'objectifs pluriannuels pour répondre à une stratégie globale, avec les secteurs concernés.

Nature, chasse, pêche et biodiversité (p. 91 et s.)

(...) Le Gouvernement poursuivra et renforcera les mesures en faveur de la « nature ordinaire » : gestion différenciée des espaces publics et des jardins privés, végétalisation des villes, des immeubles, des zones d'activité économique, ... Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à associer les entreprises, les citoyens, les pouvoirs publics et le secteur associatif dans les réflexions liées à la biodiversité et dégagera des pistes de synergie entre nature et activités humaines (ex. gestion différenciée et donc moins coûteuse des terrains).

Fonction publique (p. 101 et s.)

[cf. page 13](#)